



CONSEIL NATIONAL
DES ÉVANGÉLIQUES DE FRANCE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

16 juin 2011

Proposition de loi pour le mariage homosexuel : le CNEF prend position

Le Conseil national des évangéliques de France (CNEF) se félicite que l'Assemblée nationale ait rejeté, mardi 14 juin 2011, une proposition de loi visant à ouvrir le mariage civil aux couples homosexuels.

Le CNEF est opposé à l'homophobie et soucieux de lutter contre toutes les discriminations. Mais il rappelle que le mariage - la famille - est une institution unique et divine, qui structure la société toute entière et garantit son avenir. Pour le CNEF, le mariage consacre exclusivement l'union d'un homme et d'une femme. La valeur et la fonction du mariage dépassent les modes et les projets personnels.

Le CNEF souhaite que le mariage d'un homme et d'une femme demeure le cadre permettant de respecter la place spécifique de chacun, homme, femme et enfant. Il est préoccupé par toutes les voix qui annoncent déjà que *l'homoconjugalité* ouvrira la voie à *l'homoparentalité*.

Ce sujet, emblématique, fera sans doute l'objet de surenchères lors des prochaines campagnes électorales, sous prétexte de modernité. Mais cette dernière doit-elle conduire à l'abandon et à la perte de repères ? Il existe sans doute bien d'autres adaptations législatives possibles pour protéger les droits de chacun.

Le Conseil national des évangéliques de France (CNEF) a été créé officiellement le 15 juin 2010.

Organe représentatif, il rassemble plus de 70 % des Églises protestantes évangéliques et une centaine d'organisations para-ecclésiastiques. Il est membre de l'Alliance évangélique européenne et de l'Alliance évangélique mondiale.

CNEF

CONTACT

Étienne Lhermenault - e.lhermenault@lecnef.org - 06 14 17 68 71
Daniel Liechti - d.liechti@lecnef.org - 06 62 86 43 82
CNEF - 157, rue des Blains - 92220 BAGNEUX - 01 45 46 54 18

